

ca dr' @ge

Etudes, recherches et statistiques de la
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

N°2
Mars 2008

LES MOTIVATIONS DE DÉPART EN RETRAITE

Caroline Berteau-Rapin et Corinne Mette

DURANT L'ÉTÉ 2007, LA CNAV A RÉALISÉ UNE ÉTUDE VISANT À CERNER LES MOTIVATIONS DES ASSURÉS À LIQUIDER LEUR RETRAITE, AFIN D'ÉCLAIRER LE CONSTAT D'UN DÉPART DE PLUS EN PLUS PRÉCOCE. SI LES ASSURÉS OPTENT POUR LE DÉPART EN RETRAITE LE PLUS RENTABLE, CELUI-CI EST TOUTEFOIS LARGEMENT CONTRAINT PAR LE CONTEXTE PROFESSIONNEL ACTUEL ALLANT DANS LE SENS D'UNE DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. ENFIN LES INQUIÉTUDES QUANT À L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE OU DES FACTEURS PLUS PERSONNELS TELS QUE LA SITUATION FAMILIALE OU LA SANTÉ PEUVENT ÉGALEMENT INFLÉCHIR LA DÉCISION FINALE

Dans le contexte d'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du papy-boom et de l'instauration de la retraite anticipée, le nombre d'assurés déposant une demande de retraite a augmenté de manière continue depuis 2003 (encadré). La croissance constante des départs dès 60 ans et du nombre des retraites anticipées a fortement contribué à cette évolution. Par ailleurs, les mesures d'incitation à la poursuite d'activité (surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive,...) prises par le gouvernement en 2003 n'ont eu jusqu'à présent qu'un effet limité.

Face à cette situation, la CNAV s'est interrogée sur les motivations des assurés à liquider leur retraite le plus rapidement possible. En juillet 2007, elle a décidé de mener une enquête¹ qualitative auprès de cinquante assurés âgés de 55 à 65 ans venus déposer en agence locale un dossier de retraite ou demander des renseignements. Parallèlement, pour compléter l'investigation et bénéficier de l'expérience de terrain des conseillers et

¹ L'enquête, conduite et réalisée par la CNAV, a bénéficié de la collaboration de deux doctorantes Sabrina Aouici et Séverine Carillon. La technique des entretiens semi-directifs permet de mieux comprendre les mécanismes de décision et notamment l'interaction entre la situation personnelle, le parcours professionnel et le contexte socio-politique.

techniciens retraite, quinze entretiens, individuels et en groupes, ont été conduits auprès de ces professionnels. Cette enquête permet de mieux comprendre les facteurs concourant à la décision des assurés de liquider leur retraite et d'en révéler aussi leur intrication. Elle complète ainsi les différentes études et travaux déjà réalisés sur le sujet².

Une liberté de choix en matière de date de départ pour 4 assurés sur 10

En 2005, seulement 37,8 % des 55-64 ans étaient en situation d'emploi (Marioni, 2007, page 7). Les latitudes en terme de départ en retraite sont donc réduites pour une grande majorité des assurés (62,2 %). Les chômeurs indemnisés ne pouvant pas encore bénéficier du taux plein peuvent avoir une latitude, mais toute relative, en prolongeant leur temps d'indemnisation jusqu'à l'obtention du taux plein. Les personnes en situation d'emploi sont pratiquement les seules à pouvoir choisir le moment de leur départ en retraite. Même si leur décision dépend des possibilités ouvertes par l'état de la législation, elle apparaît aussi largement liée aux contraintes de l'environnement professionnel et conditionnée par des raisons telles qu'une inquiétude sur l'avenir des retraites, l'état de santé, la situation familiale et des considérations financières.

Une aspiration à prendre sa retraite au plus tôt compte tenu de l'environnement professionnel...

Certains assurés bénéficient, à la fin de leur carrière, de conditions de travail favorables. Ils mettent en avant la reconnaissance et la valorisation de leurs tâches, signes de l'absence de pression exercée par l'employeur pour un départ rapide. Est confirmé le souhait de certains employeurs de garder en poste des salariés ayant une longue expérience professionnelle, notamment les ouvriers qualifiés. L'ensemble de ces éléments motivent les assurés à prolonger leur activité professionnelle. Il convient toutefois de préciser que les intentions de poursuivre une activité ne semblent encore que des éventualités dans le discours des assurés enquêtés, contrairement à la décision de liquider la retraite qui semble irréversible dès lors qu'elle est prise.

Mais les assurés satisfaits de leurs conditions de travail et de leur environnement professionnel sont minoritaires. La majorité des assurés fait état en effet de conditions de travail toujours plus difficiles, les amenant à liquider leur retraite dès qu'ils atteignent la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein. Ils se plaignent de la dégradation de leurs conditions de travail, de la détérioration du climat professionnel (manque de reconnaissance et de considération, perte d'une ambiance sereine et conviviale engendrée par la course à la rentabilité et aux performances...) et de la pénibilité physique mais également psychologique du travail (stress, lassitude envers les tâches effectuées...). Ils sont par ailleurs incités au départ tant par leur employeur que par leurs collègues. La stigmatisation dont ils sont victimes s'illustre, par exemple, par un discours sur le coût trop élevé des travailleurs âgés et par leur mise à l'écart lors de restructurations au sein des entreprises.

Les personnes interrogées ont parfois mentionné des stratégies d'éviction plus directes : suppression du poste, mutation dans des lieux de travail plus contraignants, attribution de tâches sinon dégradantes, pour le moins inintéressantes, et recours aux préretraites. Les conditions de travail difficiles et le sentiment d'exclusion de l'entreprise, alliés à une entrée précoce de ces assurés sur le marché du travail, expliquent pour partie le succès de la mesure sur la retraite anticipée.

...à laquelle s'ajoutent des inquiétudes quant à l'avenir des retraites

Les réformes à venir du système des retraites alimentent l'inquiétude de la plupart des assurés. Dans un avenir proche, c'est la remise en cause du dispositif de retraites anticipées qui est redoutée. Plus généralement, ils imaginent les réformes comme synonymes de remise en cause des acquis. Ils craignent notamment une modification substantielle des règles de calcul qui aboutirait ainsi à une baisse du niveau de la pension et à une augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein. De surcroît, ils s'alarment d'une possible remise en question du système de retraite, à plus long terme. Cette vision peu optimiste de l'avenir des retraites amène alors les assurés à précipiter la liquidation de leurs droits qu'ils estiment menacés.

² Tels que l'enquête Share, l'enquête « Intentions de départ » réalisée en 2005 par le Ministère de l'Economie, le COR, l'Insee, la DREES et la Chav, ou encore l'Enquête "Santé et Vie professionnelle après 50 ans" réalisée par le CISME (Centre Interservices de Santé et de Médecine du Travail en Entreprise).

Fragile ou non, l'état de santé reste un puissant motif de liquidation de la retraite

Les assurés confrontés à des problèmes de santé sont poussés à cesser leur activité le plus tôt possible. Il s'agit essentiellement de personnes vivant seules ou d'ouvriers ayant un travail physiquement pénible. L'argument relatif à la santé joue également chez les personnes pourtant en bonne santé, qui souhaitent accroître leurs chances de la conserver en mettant fin au stress de la vie professionnelle. Elles aspirent à partir à ce moment là pour profiter d'une retraite active, anticipant ainsi l'inéluctable dégradation de leur santé relative au vieillissement.

La retraite comme moyen de consacrer plus de temps aux proches : le cas des femmes

Les situations personnelles et familiales des assurés (statut du conjoint, enfants à charge) peuvent agir sur les décisions de liquidation de retraite. La retraite crée les conditions, en particulier pour les femmes, de pouvoir s'investir davantage dans les relations familiales, de s'occuper de leurs enfants ou petits-enfants. Cesser son activité et prendre sa retraite pour rejoindre un conjoint déjà inactif, est plutôt une décision féminine, et principalement en milieu ouvrier. A l'inverse, l'inactivité d'une femme a peu d'effet sur le choix de départ de son conjoint.

Une optimisation financière du départ en retraite

L'ensemble des motivations de liquidation de la retraite est soutenu par une appréhension financière omniprésente, orientant très largement le choix des assurés qui optent pour le départ à la retraite le plus "rentable". Nombreux sont les assurés à faire part de leurs inquiétudes face à la baisse du pouvoir d'achat survenant lors du passage en retraite. Les considérations financières sont alors quasiment les seules à jouer aussi nettement ou, du moins, à être clairement exprimées sur la décision du recul du départ en retraite. Chez les personnes en emploi, la prolongation d'une activité professionnelle jusqu'à l'obtention d'un niveau de pension jugé correct est le premier moyen envisagé pour pallier la perte de pouvoir d'achat due au passage à la retraite. Quant à celles qui ne sont pas en emploi, le niveau de pension attendu

conduit à différer le moment de liquidation, lorsque cela est possible. C'est le cas des chômeurs indemnisés n'ayant pas encore atteint le taux plein.

Ainsi, qu'ils aient ou non un emploi, les assurés subissent, d'une façon ou d'une autre, le poids de la conjoncture. Pour une partie de ceux qui ont la possibilité de choisir le moment de leur départ en retraite, les inquiétudes concernant l'emploi, en particulier, les incitent à partir le plus tôt possible et à minimiser l'importance des avantages financiers qu'ils pourraient retirer d'une prolongation d'activité.

Bibliographie :

Albert.C. (2007), *La retraite anticipée avant 60 ans*, Cadr'@ge n°1, CNAV, décembre.

Blanchet D., Debrand Th. (2007), *Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail: une comparaison européenne*, Document de travail n°1, IRDES, février.

Boarini.R., Le Clainche.C., Martinsson. P. (2006), *Les déterminants des âges de départ à la retraite en France et en Suède*, Document de travail n°60, CEE, avril.

Aouici S. et Carillon S., avec la collaboration de Mette C. (2008), *Les motivations de départ à la retraite*, Les Cahiers de la Cnav, n°1, CNAV, à paraître.

CNAV, Recueil Statistiques de 2005.

CNAV, Recueil Statistiques de 2006.

Marioni P. (2007), *Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'Action*, Synthèse du Colloque « Age et travail », Document d'études, n° 125, DARES, juin.

Rapoport. B. (2006), *Age de départ souhaité, âge de départ prévu et liberté de choix en matière de départ à la retraite*, Solidarité et Santé n°3, DREES, septembre, pp. 31-49.

Sédillot.B. et Walraet.E. (2003), *La cessation d'activité au sein des couples : y a-t-il interdépendance des choix ?*, Economie et Statistique n°357-358, Insee, février.

Les départs en retraite des assurés du régime général

Depuis 2003, le nombre des départs en retraite au régime général n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 520 000 à 715 000 en 2006 (Tableau 1), en lien avec le dispositif de retraite anticipée et l'arrivée à l'âge de la retraite des assurés du baby-boom.

Parallèlement, l'âge moyen à la date de liquidation a baissé (61,9 ans en 2003 à 61,2 ans en 2006) (Graphique 1). Ce départ plus précoce profite plus aux hommes qu'aux femmes (Graphique 2 et Graphique 3). Ils sont en effet de plus en plus nombreux, depuis 2004, à partir entre 56 et 59 ans, profitant ainsi de la mise en place des retraites anticipées. De plus, le départ à 60 ans demeure important puisqu'au sein du flux, un homme sur deux part l'année de ses 60 ans. En raison de carrières davantage lacunaires que celles des hommes, les femmes liquident plus rarement leurs droits avant 60 ans et sont aussi, en proportion, plus nombreuses à attendre 65 ans pour liquider leur retraite à taux plein. Concernant les mesures de la réforme 2003, dès 2004, les départs avant 60 ans ont connu un réel succès (Albert, 2007): la part des départs anticipés dans les flux de nouveaux retraités de 2004, 2005 et 2006 atteignent un peu plus de 15 %. Les évolutions constatées montrent une accélération de la montée en charge du dispositif, génération par génération et ce quel que soit le genre.

La décote et la surcote ont eu un effet plus limité. Ainsi la part des liquidations, au régime général, avec décote est stable. Elle s'établit à 6,7% pour l'année 2007³. Elle demeure dissuasive du fait de son niveau jugé encore élevé et de la perte du bénéfice du minimum contributif qu'elle induit. La surcote, quant à elle, n'a pas encore eu l'effet escompté sur la prolongation de l'activité au-delà de 60 ans. En 2006, la part de nouveaux retraités de droit direct du régime général ayant bénéficié pour le calcul de leur retraite de la surcote était de 5,7%. Il est de 7,2 % pour l'année 2007. Avant 2004, le taux d'assurés qui liquidaient dans des conditions similaires à celles de la surcote était déjà de 5 à 6 %. Aussi, au vu de la similitude des taux, la mesure de surcote n'a pas eu, jusqu'à présent, d'effet incitatif probant en matière de prolongation d'activité.

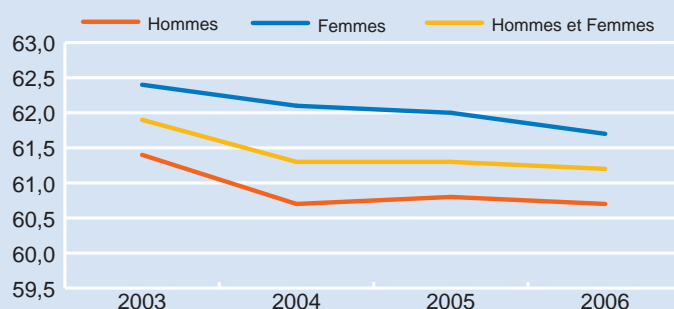
³ Les données relatives à la décote sont issues du Système National Statistique des Prestataires de la CNAV.

Tableau 1: Nombre de départs en retraite enregistrés par le régime général selon le genre

	2003	2004	2005	2006
Hommes	267 400	376 600	352 800	383 900
Femmes	254 400	283 100	284 400	330 700
Total	521 800	659 700	637 200	714 600

Source : Échantillon CNAV (1/20). Départs en retraite en date d'effet.

Graphique 1: Age moyen exact à la date d'effet de la pension, par genre



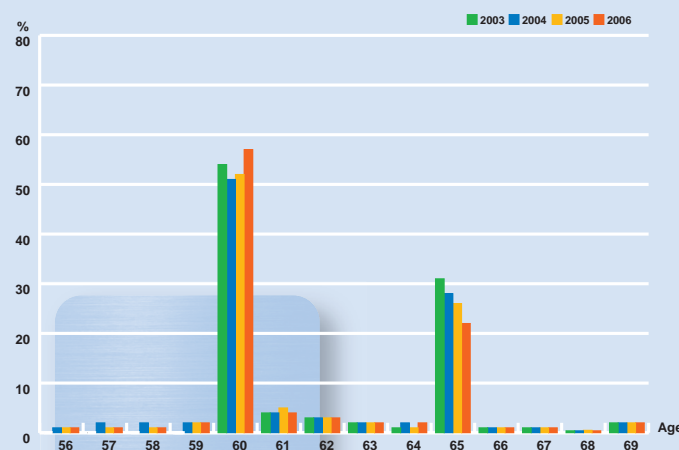
Source : Échantillon CNAV (1/20). Départs en retraite en date d'effet.

Graphique 2 : Répartition du flux de départ par âge - Hommes en %



Source : Échantillon CNAV (1/20). Départ en retraite en date d'effet.

Graphique 3 : Répartition du flux de départ par âge - Femmes en %



Source : Échantillon CNAV (1/20). Départ en retraite en date d'effet.



VIENT DE PARAÎTRE

La Direction des statistiques et de la prospective de la CNAV réalise une fiche qui regroupe des chiffres essentiels concernant les retraités du Régime Général pour la France entière au 31 décembre 2007 (leur nombre par catégorie de pension, leur âge moyen, le nombre de pensions portées au minimum). Pour la télécharger, cliquer [ici](#).

Plus d'informations sont disponibles sur le [site de la conférence](#).

Dans le cadre de la préparation du prochain rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) portant sur les droits familiaux et conjugaux, la réunion du 13 février 2008 a été consacrée à l'évaluation du montant des droits familiaux, au niveau global (dépenses des régimes) et au niveau individuel (impact sur les pensions des intéressés). La Direction des Statistiques et de la Prospective de la CNAV a présenté différents travaux. Les documents sont disponibles sur le [site du COR](#).

SÉMINAIRES

La conférence mondiale du Comité international de l'action sociale (CIAS) se tient tous les deux ans. Elle rassemble les organisations membres du CIAS mais est ouverte aux acteurs de l'action sociale et à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'évolution des questions sociales et des réponses apportées. Le comité national d'action sociale (CNAS) est chargé d'organiser la conférence 2008, qui se tiendra à Tours du 30 juin au 4 juillet. Cette 33^{ème} conférence du CIAS souhaite être un grand rendez-vous international des acteurs des politiques sociales autour de ces enjeux majeurs.



LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 2007	
Il s'agit de l'ensemble des retraités d'un droit direct, d'un droit dérivé ou des deux	
	11 852 852
<i>montant mensuel moyen</i>	
	573 €
• Titulaires d'un droit direct servi seul	
	9 311 730
<i>montant mensuel moyen</i>	
	579 €
• Titulaires d'un droit dérivé servi seul	
	876 392
<i>montant mensuel moyen</i>	
	277 €
• Titulaires d'un droit direct et d'un droit dérivé	
	1 664 730
<i>montant mensuel moyen</i>	
	690 €
↳ Bénéficiaires du minimum contributif	
	4 151 667
↳ Allocataires du minimum vieillesse (Allocation Supplémentaire, ASPA ou ASI)	
	412 021
↳ Bénéficiaires du Complément de retraite (servi seul)	
	281 070

Montants mensuels moyens exprimés avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires

		4 ème tr. 2007	année 2007
LES ATTRIBUTIONS AU COURS DU 3^{EME} TRIMESTRE 2007			
Attributions effectuées au cours du trimestre, quelle que soit la date d'effet		235 054	948 126
• Droits directs		188 774	768 490
• dont :	↳ retraites anticipées	16,4%	16,0%
	↳ surcote	8,3%	7,2%
	↳ décote	7,1%	6,7%
	↳ minimum contributif	42,8%	39,6%
• Droits dérivés		46 280	179 636
• dont :	↳ pensions de réversion avant 55 ans	13,0%	12,9%

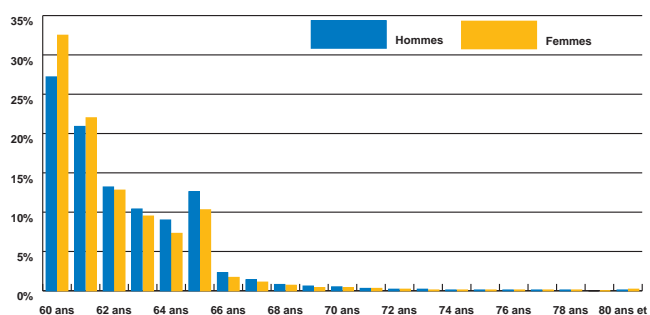
DÉPENSES EN PRESTATIONS DE L'ANNÉE 2007	80,67 Mds €
---	-------------

La surcote :

Mesure de la réforme des retraites de 2003, la surcote permet aux assurés, depuis le 1er janvier 2004, de majorer leur pension sous condition de prolongation d'activité après 60 ans et au-delà de la durée d'assurance requise pour l'obtention du taux plein. Le coefficient de majoration par trimestre de surcote, auparavant unique (0,75 %), est progressif depuis janvier 2007 :

- ↳ 0,75 % du 1er au 4ème trimestre de surcote
- ↳ 1 % au-delà du 4ème trimestre de surcote
- ↳ 1,25 % par trimestre accompli au-delà de 65 ans quel que soit le rang du trimestre

En 2007, 55 600 nouveaux retraités, principalement polypensionnés (60 %), bénéficient de la surcote, soit 7,2 % de l'ensemble du flux de droit direct de l'année. L'âge moyen de départ à la retraite se situe à 62,7 ans.



Le montant moyen mensuel de la surcote s'établit à 35,7 € pour une durée moyenne de 6 trimestres supplémentaires, d'où un montant moyen du trimestre de 5,9 € par mois : 9,5 € pour les monopensionnés et 3,9 € pour les polypensionnés.

Depuis l'origine de la mesure, 138 800 retraités ont bénéficié de la surcote dont le montant mensuel moyen s'établit à 27,7 € (valeur en €2007).